

Mairie de Riez

ARRETE **PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT** **AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Maire de Riez,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n° 109-07 du 9 Novembre 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 63-2022/P portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2022,

Considérant la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur le tableau ci-dessous qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci :

	Agent-es promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions)	Agent-es inscrit-es sur le tableau
Nombre de femmes	1	0
% de femmes	50 %	0 %
Nombre d'hommes	1	1
% d'hommes	50 %	100 %
TOTAL	2	1

N° 30-2024/P

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2024 est fixé comme suit :

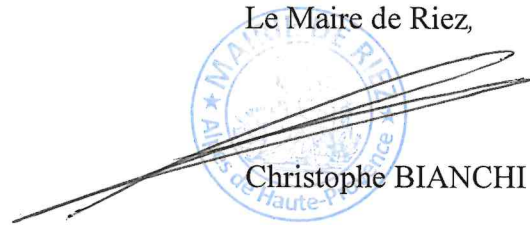
NOM - Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du :
1- FLORENZANO Joseph	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	20/03/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Fait à Riez, le 26 Avril 2024.

Le Maire de Riez,



Christophe BIANCHI

Publié le : 29/04/2024